PF CPE OT

vendredi 26 octobre 2018, par Bariaud

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES de la FONCTION PUBLIQUE

POUR ELLES, POUR EUX, POUR NOUS, LE CHOIX DU COLLECTIF !

du 29 NOVEMBRE au 6 DÉCEMBRE 2018

JE VOTE CGT

AUGMENTER NOS SALAIRES !

- Début des grilles à 1800 euros net minimum pour tous les personnels et revalorisation immédiate de 400 euros ;
- augmentation significative et immédiate de la valeur du point d'indice ;
- abrogation de toutes les formes de rémunération au mérite, dont le RIFSEEP et le PPCR.

AMÉLIORER NOS CONDITIONS DE TRAVAIL !

- Réduction du temps de travail pour tous et toutes ;
- des moyens pour une réelle politique de prévention pour le bien-être au travail ;
- suppression du jour de carence ;
- des créations de postes pour répondre aux besoins et la titularisation immédiate des précaires sans condition de concours ni de nationalité.

DIPLÔMES, QUALIFICATIONS : ÉMANCIPATION !

- Une formation initiale délivrant une culture commune et des diplômes nationaux ;
- des diplômes permettant l'insertion professionnelle et le libre choix des poursuites d'études ;
- reconnaissance des qualifications, des diplômes dans les grilles salariales.

GAGNER L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES !

- Égalité salariale et suppression des discriminations dans le déroulement des carrières : fin du plafond de verre ;
- lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail ;
- mise en œuvre d'enseignements qui déconstruisent les préjugés de genre.

CPE : un métier éducatif et tourné vers la pédagogie

La vie scolaire fonctionne en permanence et gère ce qui est en dehors du temps de classe. Dans le cadre de L'École émancipatrice que souhaite la CGT Educ'action, l'enjeu est d'importance !

L'élève est au cœur des pratiques professionnelles des CPE, basées sur l'accueil, l'écoute et le suivi individualisé des jeunes. Le métier est d'abord d'ordre pédagogique, comme le réaffirme la circulaire métier de 2015.

Les CPE ne sont pas des chef·fes de service mais sont bien les animateur·trices de la Vie Scolaire avec l'ensemble de l'équipe, sans rapport hiérarchique avec les AED. C'est pourquoi la CGT Éduc'action s'oppose à la dérive managériale tendant à faire des CPE des membres de la direction, via les notions de « pilotage » et de « projet vie scolaire ».

Une amélioration des conditions de travail pour notre santé de demain

- Dans l'immédiat, elle passe par une diminution des effectifs que chaque CPE a en responsabilité, ainsi que par l'application réelle des 35 heures (en attendant le passage aux 32h) T.T.C (Toutes Tâches Confondues) sur 36 semaines et une semaine de préparation de la rentrée scolaire, incluant conseils de classe, réunions des instances, encadrement des activités (Maison Des Lycéens, Foyer Socio-Éducatif…), rencontre des partenaires extérieurs.
- Pour la CGT Éduc'action, les heures effectuées en cas de dépassement exceptionnel doivent être récupérées. Il faut mettre fin aux pressions sur les CPE pour être toujours plus présent·es dans les établissements, au détriment de leur santé physique et mentale. La souffrance au travail commence par une surcharge professionnelle.
- Les CPE doivent disposer d'une vraie autonomie dans la gestion de leur temps de travail.

Une formation initiale et continue, centrée sur l'éducatif et le pédagogique

La CGT Éduc'action revendique une formation initiale alliant théorie et pratique avec une affectation des stagiaires, pour 12h, en surnombre dans l'établissement de leur conseiller·ère pédagogique (formé·e et volontaire). La formation initiale doit permettre le recul et l'analyse professionnelle.

La CGT Éduc’action revendique

- La pleine reconnaissance du caractère éducatif de la vie scolaire ;
- Une augmentation massive du nombre de postes permettant :
    - 1 CPE au minimum par établissement ;
    - 1 CPE pour 250 élèves, 1 minimum pour 200 en zone difficile ;
    - 10 classes au maximum à suivre par CPE.
- La fin des dérives managériales du service de Vie scolaire ;
- Des moyens de remplacement pour les CPE ;
- Une formation continue de qualité, sur le temps de service afin de répondre aux évolutions du terrain et « mettre à jour » les pratiques professionnelles ;
- La réduction du temps de travail (32 heures effectives hebdomadaires T.T.C sur 36 semaines).

Voter pour la CGT Educ’Action c’est soutenir ces orientations et choisir des élu·es déterminé·es pour défendre vos droits au quotidien. Promotions, mutations, congés, la CGT Educ’Action vous soutient à toutes les étapes de votre carrière ! Du 29 novembre au 6 décembre 2018, VOTEZ LA CGT Educ’Action !